

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024

37 membres en exercice
17 présents – 9 pouvoirs – 26 votants
Convocation adressée et publiée le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91)

Pouvoirs :

Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines - Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) donne pouvoir à Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) -

Absents, excusés :

Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-38 portant sur la convention de remboursement de l'avance financière versée au GIP informatique des centres de gestion pour la réalisation du produit « Gestion de la Relation Collectivité » (GRC) : adoption et autorisation donnée au président de la signer

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 28 juin 2024

Conseil d'administration du 25 juin 2024



99_DE-078-287800544-20240625-02024_38-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2024

Délibération 2024 – 38

Objet

Convention de remboursement de l'avance financière versée au GIP informatique des centres de gestion pour la réalisation du produit « Gestion de la Relation Collectivité » (GRC) : adoption et autorisation donnée au président de la signer

Le président rappelle au Conseil que, par délibération n° 2021-10 du 19 janvier 2021, le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des Centres de gestion.

Le GIP Informatique des Centres de gestion a initié en 2022 le développement d'un outil de gestion de la relation collectivité qu'il porte conjointement avec le CIG Petite Couronne.

Par délibération n° 2022-39 du 22 septembre 2022, le CIG de la Grande Couronne a souhaité faire partie des centres de gestion pilotes de la solution et a versé une avance d'un montant de 176 218.68 € pour permettre les développements nécessaires à l'outil.

Le GIP a fixé le montant du droit d'entrée pour l'utilisation de l'application à 13 225€.

**Le Conseil d'administration,
Hors la présence du président et sous la présidence de Denise PLANCHON, Vice-présidente,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2021-10 du Conseil d'administration du CIG du 19 janvier 2021 relative à l'adhésion du CIG au GIP Informatique des Centres de gestion ;
- Vu la convention constitutive du GIP Informatique des Centres de Gestion approuvée par arrêté interministériel N° TERB2104983A du 3 mars 2021 publié au JO du 13 mars 2021 ;
- Vu la délibération n° 2022-39 du Conseil d'administration du CIG du 22 septembre 2022 relative à l'adhésion aux applications IOTA et de gestion de la relation collectivité ;
- Vu le projet de convention joint ;
- Considérant l'intérêt, pour le CIG, de participer au développement d'une application de gestion de la relation collectivité ;
- Vu l'exposé de la Vice-présidente ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Approuve la convention visée en objet ;
- Autorise la Vice-présidente à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Vice-présidente,



Denise PLANCHON
Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur
d'Yvelines
Maire de Neauphle-le-Vieux

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-JeJustice.com